

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Léo Lagrange à Beaumont-sur-Oise, sous la présidence de Madame Catherine Borgne, Présidente.

Etaient présents :

M. APARICIO Jean-Michel, Mme HERLEM Marlène, M. MOREAU Patrick, M. FOIREST Pierre, Mme HAZEBROUCK Nicole, M. ANTJ Olivier, Mme GALLIMARD Anne-Marie, M. GARBE Alain, Mme HUBERT Elisabeth, M. LEBON Bernard, M. CARTEADO Stéphane, M. MORTEO Jean-Jules, M. BOUCHEZ Joël, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. RATIEUVILLE Valentin (arrivé à 20h40), Mme ATTIA Monia, Mme BOUCHENE Nadia, M. LOSTUZZO Jean-Luc, Mme GALOPIN Marie, M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani, Mme Zahia AZOUANI, Mme LANNOYE Delphine, Mme RINALDELLI Michelle, M. LACASSAGNE Sylvain

Pouvoirs :

M. REBEYROLLE Pascal donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel
Mme COLAROSI Valérie donne pouvoir à M. MORTEO Jean-Jules
Mme MARGUERITE Alexandra donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane
Mme VASSEUR Corinne donne pouvoir à Mme HUBERT Elisabeth
M. BARROCA Joaquin donne pouvoir à Mme LANNOYE Delphine
M. LABBAS Mohamed donne pouvoir à M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani

Absents :

Mme NEZAR Houria
M. GUERZOU Abderhamane
Mme MORTAGNE Isabelle
Mme CHABOT Elisabeth
M. SARR Alhassan
M. PREMEL Patrick

Formant la majorité des membres en exercice.

M. CARTEADO Stéphane a été élu secrétaire de séance.

- Date de convocation : 09/06/2025
- Date d'affichage : 09/06/2025
- Nombre de membres en exercice : 37
- Nombre de membres présents : 25
- Nombre de pouvoirs : 6
- Nombre d'absents : 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2025-033 : Parc Naturel Régional Oise - Pays de France - Communication du rapport d'activités 2024

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise,
Vu la délibération n° 2021-037 en date du 29 juin 2021 portant adhésion de la CCHVO au Parc Naturel Régional Oise - Pays de France,
Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 26 mai 2025,

Considérant l'adhésion de la CCHVO au Parc naturel régional Oise - Pays de France,

Considérant la présentation du rapport d'activités 2024 du Parc naturel régional Oise - Pays de France,

Considérant que ce dernier doit faire l'objet d'une communication au Conseil Communautaire conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise qu'un rapport retraçant l'activité des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doit être transmis aux collectivités membres,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

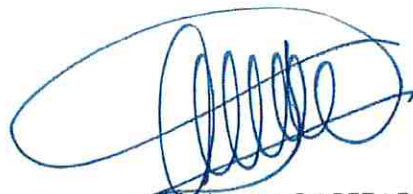
Article unique : **PREND ACTE** de la transmission de la transmission du rapport d'activités de l'exercice 2024 du Parc Naturel Régional Oise - Pays de France

Adoptée par :
A l'unanimité

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,




Catherine BORGNE
Présidente


Stéphane CARTEADO
Secrétaire de séance

Rendu exécutoire le 17/06/2025

Affiché le 17/06/2025

Publié le 17/06/2025

Signé – par délégation
Le Directeur Général des Services
Laurent ASTRUC

Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.télérecours.fr>).